

Eléments de corrigé du sujet de géographie Comment les géographes parlent-ils de la très grande ville ? L'exemple de Los Angeles

Puisque le document 2 évoque le cinéma et que Los Angeles en est la capitale mondiale, il faut ouvrir l'exposé par l'évocation de la ville par le cinéma ou les séries télévisées : son avenir préfiguré par *Blade Runner* (Ridley Scott 1982), son présent montré dans *Drive* (Nicolas Winding Refn) ou *Echo Park L.A.* (Richard Glatzer et Wash Westmoreland 2006), son histoire montrée par exemple dans *Sunset Boulevard* (Billy Wilder, 1950), *LA Confidential* (Curtis Hanson 1997), (*L'échange*, Clint Eastwood 2008), ou des séries comme *Colombo*, *Melrose Place*, *24 heures chrono*, *NCIS Los Angeles*, *Police fédérale Los Angeles*, *Los Angeles Police judiciaire*, *The Closer*, enquêtes prioritaires, *Southland* : le choix est large et permet de dire que le discours des géographes sur Los Angeles comme Très Grande Ville vient nettement après celui de la télévision et du cinéma dans la construction des représentations sociales. L'étude des représentations de la ville de LA par le cinéma et les séries télé est d'ailleurs l'une des manières dont la géographie peut parler de la très grande ville.

Le pire serait de faire un exposé centré sur Los Angeles ou sur la géographie urbaine. Il s'agit bien de parler du discours des géographes. Le terme « comment » invite à une analyse qui porte à la fois sur le fond et sur la forme (« la forme c'est le fond qui remonte à la surface » V.Hugo)

Le sujet et le dossier offrent toute une série de questions épistémologiques que l'on peut développer plus ou moins et dont il est intéressant au moins de faire la liste parce que celle-ci constitue une forme de réponse à la question posée par l'énoncé. Quelle représentation de la très grande ville le (les) discours des géographes donnent-ils lorsqu'ils choisissent Los Angeles comme exemple ? Cette notion de représentation peut être prise en deux sens : représentation sociale (quels jugements les géographes portent-ils sur la très grande ville ?) et représentation comme mise en image (photographie, plan, carte, chorotype...) ? Quelle est la place des exemples dans le discours des géographes ? celle des modèles ? celle des concepts ? c'est tout le débat entre géographie idiocratique et géographie nomothétique.

On peut commencer par la comparaison des documents 2 et 3. D'un côté le document 3 (présentation de la ville pour des élèves) présente la ville de Los Angeles comme un ensemble de paysages « typiques » de la ville américaine où coexistent centralité et étalement urbain, différenciation ethnique et mobilité automobile. Les photographies montrent une ville ensoleillée, des quartiers résidentiels agréables à vivre (Pasadena) selon les critères des classes moyennes supérieures. La civilisation de l'automobile apparaît comme une composante non problématique de la vie urbaine, et la différenciation socio-spatiale (sur critère ethnique) non plus : la photographie de Chinatown présente de cette différenciation une image exotique plutôt bon enfant à la ville. On peut considérer qu'il y a là une représentation aseptisée de la très grande ville de Los Angeles. A l'opposé, selon Mike Davis, Los Angeles est la ville « monstre ». Elle donne l'image qui préfigure l'évolution de toutes les très grandes villes sous la poussée du libéralisme et de l'individualisme consumériste des classes moyennes supérieures qui privatisent l'espace et les services publics (les forces de l'ordre en particulier) et en font le lieu privilégié d'une géographie des conflits socio-spatiaux et ethnique. L'opposition entre des portions du territoire urbain où règne la loi des gangs et des milices privées et des quartiers fermés (étudiés par Renaux Legoux notamment) devenues le symbole de l'avenir des très grandes villes. Ces gated communities seraient un élément du modèle urbain à la « Blade runner » que l'on retrouverait dans les barrios cerados d'Amérique latine ou les quartiers résidentiels fermés en Europe... (en ce sens Los Angeles serait un exemple).

On peut critiquer ces deux conceptions : la première paraît naïve, niant les conflits comme la géographie scolaire a souvent tendance à le faire. La seconde paraît catastrophiste, elle rejoint celle qui fait de la très grande ville la « Babylone » moderne, voire la Sodome d'aujourd'hui. Le terme de « monstruopole » est souvent utilisé pour qualifier Mexico en particulier ou les mégalo-poles latino-américaines. Il faut signaler que ce terme est utilisé par les autorités pour justifier le fatalisme et occulter leurs propres responsabilités (Jérôme Monnet, *Mexico, la ville et son double*, 1993). L'opposition entre ces deux documents permet de constater également que la façon dont les géographes parlent de la très grande ville n'est jamais neutre. Ne serait-ce que par le choix de faire (ou pas) des questions liées aux migrations, aux ségrégations, aux conflits urbains, le cœur de l'étude géographique. On peut également y voir la différence entre une géographie savante américaine fortement liée à la sociologie et aux sciences politiques et une géographie scolaire française fortement marquée par l'école française de géographie pour laquelle la sociologie et les sciences politiques étaient à exclure.

Une seconde opposition apparaît dans le dossier entre la représentation de Los Angeles dans les documents 1 et 3. D'un côté une représentation conceptualisante (chorotype) de l'autre une série de photographies qui figurent la réalité de la ville. Ainsi le discours des géographes sur la très grande ville relève de deux conceptions de la géographie. La première, représentée ici par le document 3, aborde la géographie comme la description de la réalité. Los Angeles est parcourue comme dans un reportage les photographies accentuant l'effet de réel qui pourrait faire dire au professeur et aux élèves : « Los Angeles c'est cela ». Les photographies du document 3 sont prises du sol et toutes liées par la présence (au premier plan) de la rue : ce qui souligne l'importance des déplacements automobiles et qui situe l'opérateur : les photographies sont prises depuis une voiture, le texte nous permet d'inférer qu'il s'agit d'Eric Lambin lui-même. L'effet d'authenticité, de réel est renforcé (le discours s'adresse à des élèves sensés avoir besoin de « concret »). Alors même que le choix des photographies est particulièrement subjectif, comme d'ailleurs celui des cadrages, et alors, surtout, que ce choix a été opéré justement à partir d'une conception particulière de l'organisation spatiale de LA qui tend à concilier, sans le dire, deux séries de modèles spatiaux urbains : un modèle centre-périphérie (par la mise en scène d'un CBD que l'auteur concède « de superficie réduite » mais que les élèves peuvent opposer aux quartiers périphériques présentés dans les images suivantes pour « reconstituer » le modèle d'une ville concentrique... et un modèle en nébuleuse suggéré par les images d'autoroute et l'absence de vue d'ensemble, sans doute plus conforme à la réalité mais que les élèves peuvent plus difficilement inférer de l'observation des images. Le document 1 quant à lui propose une représentation de la ville totalement conceptualisée à partir des principes de la chorématique (Brunet). La représentation cartographique repose sur un point de vue zénital, qui s'impose comme extérieur (la ville est vue de l'espace), c'est-à-dire qui affirme son objectivité. Là

encore, sous couvert d'une scientificité neutre que renforce l'usage d'un vocabulaire abstrait et technique, le regard porté sur Los Angeles est pourtant très fortement orienté puisqu'il insiste sur deux dimensions : la ségrégation (fractale et ségréguée) et la mondialisation au détriment par exemple des questions de développement économique et culturel par exemple. Et il y a dans le choix du chorotype plutôt que d'une carte l'indice d'une difficulté réelle à « représenter » cartographiquement la ville, plus encore la très grande ville, et à fortiori Los Angeles dont toutes les descriptions insistent sur la structure en réseaux qui échappe en partie à la cartographie classique. Cartographier Los Angeles serait risquer de passer à côté de la spécificité de cet espace urbain.

Il faut, enfin, s'interroger sur le choix de LA comme « idéal type » de la très grande ville. Le texte 1 le souligne : pendant longtemps Los Angeles a été le contraire d'un exemple : une exception. Son statut d'exemple lui est venu avec le temps et la remise en cause du modèle de Chicago comme modèle unique de la ville américaine. Est-ce que ce sont les très grandes villes qui ont changé ou est-ce que c'est la géographie qui a changé ?

Il faut chercher une définition de la Très Grande Ville. Cette définition est un problème géographique. Faut-il se limiter à la vingtaine des villes qui constituent l'Archipel Mégapolitain Mondial (Olivier Dollfus) ? ou faut-il considérer plutôt les 200 à 300 villes de plus de 2 millions d'habitants ? Selon le choix que l'on fait Los Angeles est un exemple plus ou moins pertinent. Lorsque les géographes font de Los Angeles un exemple, il faut prendre l'expression sous deux angles. Le premier est celui qu'emploie le document 1 : LA est l'archétype de la très grande ville, elle a supplanté chez les géographes américains Chicago parce qu'elle illustre davantage les processus de mégalopolisation, d'étalement urbain, et de ségrégation spatiale au point que la géographie scolaire (doc 3) peut être tentée d'en faire. Le second est celui qu'emploie Mike Davis : LA préfigure ce que vont devenir toutes les très grandes villes, elle est l'exemple (négatif) à suivre. Or toutes les approches géographiques de Los Angeles se situent entre deux tentations qui sont très représentatives de ce qu'est la géographie : d'une part il s'agit d'insister sur les caractéristiques qui font de LA un modèle, un exemple mais dans le même temps il est impossible de ne pas souligner le caractère unique extraordinaire de la ville de LA : ce n'est pas un exemple tant cette agglomération hypertrophie les caractéristiques des autres très grandes villes et présente finalement un paysage urbain et une histoire urbaine très particulière. On se trouve là face à un problème aussi ancien que la géographie : s'agit-il de décrire la diversité du monde ou de définir les lois de son organisation spatiale ? Los Angeles est l'exemple idéal pour les deux orientations. Le discours des géographes sur la très grande ville se trouve également confronté au choix des concepts : une fois encore le cas de LA est extrême tant aucun des termes usuels de la géographie urbaine ne la qualifie réellement : conurbation, métropole, mégalopole, métapole... LA échappe aux comparaisons et le terme qui revient le plus souvent dans les descriptions est celui de démesure. Faut-il voire dans cette difficulté des géographes à représenter et à décrire LA une difficulté plus générale à rendre compte de la complexité de la Très Grande Ville ? Faut-il voir dans cette difficulté l'une des racines de la méfiance que les géographes exercent vis-à-vis des très grandes villes ? Ce serait aller trop loin, parce qu'au-delà de la géographie sociale critique (Mike Davis, David Harvey) les géographes français sont beaucoup plus soucieux de montrer les très grandes villes sous un jour moins sombre. Ne serait-ce qu'à partir de la question du tropisme urbain : si les très grandes villes étaient si répulsives comment expliquer qu'elles attirent tant ? ce qui est le cas singulièrement de Los Angeles. Cette question conduit les géographes à s'interroger d'une part sur les dynamiques urbaines, les effets de la centralité et de la co-présence de millions d'individus en terme d'accès à la consommation, à la culture, à la vie sociale (y compris politique et conflictuelle), et d'autre part sur les représentations de la très grande ville (espoirs et rejets) et leurs racines de la bible aux discours écologiques. Ces dernières considérations nous renvoient encore une fois à l'exemplarité de LA dont la croissance au milieu du XX^{ème} siècle est liée à un projet urbain utopique de « ville à la campagne » (voir par exemple ce qu'en dit Paul Claval (*La Conquête de l'espace américain - Du Mayflower à Disneyland*, Flammarion, 1990).

Seconde partie : comment aborder la question de la légitime défense en Education civique ?

On peut tout d'abord comprendre le sujet de façon restrictive en se demandant : de quel exemple partir. L'actualité de mai 2012 offre un exemple complexe avec la revendication d'une partie des policiers français d'une « présomption de légitime défense ». L'exposé peut consacrer une minute ou deux (pas plus) à montrer comment cet exemple pose les problèmes : ici les forces de l'ordre qui disposent par délégation de l'Etat du monopole de la violence légitime dans la société, envisagent la notion de légitime défense comme une modalité indispensable à l'exercice de ce monopole. Leurs contradicteurs estiment à l'inverse que reconnaître telle présomption serait contraire à la notion de délégation qui suppose un contrôle de l'exercice de cette violence par une institution démocratique. Il faut ensuite élargir la question à celle de la légitime défense dans la société. On peut faire le lien avec le sujet précédant à partir du texte de Mike Davis qui montre comment la « légitime défense » est au centre de la déstructuration du tissu social et socio-spatial de LA et peut-être des autres grandes villes du monde. C'est donc par les excès de la légitime défense que l'on peut aborder la problématisation du sujet. La notion est particulièrement vive pour les élèves de collège qui se l'approprient aisément dans une logique de justification des violences (grandes et petites) dont ils se rendent parfois coupables. Il convient donc d'en cerner le caractère juridique avant tout : le concept ne doit pas être mobilisé en dehors du cadre judiciaire. Quoique le document situe la question dans le cadre du droit pénal et privé, il faut également considérer que le concept est utilisé par les Etats pour justifier l'emploi de la force dans les relations internationales, les exemples sont également nombreux. La encore il faut en délimiter l'usage juridique en faisant appel à quelques notions de droit international et on peut analyser quelques situations où le recours à ce concept contribue également à aggraver les conflits (conflit israélo-palestinien). On le voit à partir de ces deux idées : la notion doit être abordée à différents niveaux, à différentes échelles et l'un des objectifs doit être d'apprendre justement à différencier ces échelles (on ne peut pas justifier une revendication de légitime défense d'un individu ou d'un groupe par l'usage de la légitime défense que font les Etats). Ces domaines sont abordables dans de nombreux cours d'Education civique et d'ECJS : dès la sixième la question peut venir à propos des « droits de l'enfant », mais c'est la seconde partie du programme de 4^{ème} (droit et justice en France) ou de 2nde (l'Etat et le droit : le concept est particulièrement adapté à une réflexion sur la notion de droit et la loi) et la troisième partie du programme de 3^{ème} (la défense et la paix) ou de première (le concept peut-être associé au débat sur la notion de « guerre juste »).